



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 24-295

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DANIEL PAINCHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI S'EST TENU À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE 2 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 24-295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS.

Il peut être consulté au bureau de la soussignée à la municipalité d'Albanel situé au 160, rue Principale à Albanel aux heures d'ouverture.

DONNÉ À ALBANEL CE SEPTIÈME JOUR DE JANVIER 2025.

DANIEL PAINCHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Daniel Painchaud, ing., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Albanel, résidant à Normandin, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie, entre 8 h et 16 h, le septième jour du mois de janvier 2025, aux endroits suivants : édifice municipal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de janvier 2024.

Directeur général et greffier-trésorier